

INFORMATIONS RELATIVES AUX DEMANDES D'INSCRIPTIONS DES ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE NON-ASSIMILÉS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2024-2025

Les étudiants ressortissants d'un pays hors UE non-assimilés (c'est-à-dire les étudiants ne remplissant pas les [critères d'assimilation](#)) sont tenus de se présenter **personnellement** pour introduire leur demande d'inscription au sein de la HEPN.

Cette demande doit être effectuée **dans le strict respect** de la procédure administrative et financière décrite ci-dessous, et **uniquement le jour prévu** à cet effet (voir point 1 ci-dessous).

Toute demande d'inscription effectuée via un autre canal (courrier, mail, dépôt, ...) ne sera pas traitée et aucune réponse n'y sera apportée.

Cette procédure ne concerne pas les candidats qui ont un permis de séjour belge d'une validité d'au moins 5 ans ainsi que toute autre condition d'assimilation (cfr.supra).

1. MODALITÉ D'INTRODUCTION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Les candidats doivent se présenter en personne le **mardi 27 août 2024 de 9h à 16h** au Campus Provincial de la Haute Ecole de la Province de Namur situé **Rue Henri Blès 188 à 5000 Namur – Aile Citadelle – 4ème étage – Bureau 403** munis de leur dossier complet sous enveloppe.

Les candidats présenteront leur pièce d'identité et recevront un accusé de réception de leur dossier qui fera l'objet d'un traitement ultérieur.

Aucune procuration, aucun mandat ne sera accepté.

2. PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Compléter le formulaire de demande d'inscription téléchargeable via le lien suivant :

[Inscriptions étudiants hors Union européenne | HEPN](#) .

L'entièreté des champs requis doit être complétée et les documents souhaités doivent être joints. Les documents qui ne sont pas rédigés en français doivent être traduits par un traducteur juré.

2. S'acquitter du paiement de 50€, représentant les frais de dossier. Ce montant ne sera en aucun cas remboursé.

Il sera versé sur le compte BE10 0910 0848 5004, BIC : GKCCBEBB, avec la communication suivante : Inscription HORS UE 24-25 + nom et prénom de l'étudiant.

Les 50 € doivent être en possession de la HEPN au plus tard le jour du dépôt de dossier, soit le 27 août 2024.

3. DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Le formulaire de demande d'inscription dûment complété.
- Une photocopie de la carte d'identité du pays d'origine (recto-verso)
- Un extrait d'acte de naissance
- Une photocopie du diplôme obtenu en fin d'études secondaires (CESS / Baccalauréat / Certificat ou tout titre de fin d'études secondaires). A défaut du Baccalauréat, une attestation de non-délivrance du Baccalauréat valable pour l'année 2024.
- Pour un diplôme obtenu à l'étranger, une photocopie de **la décision d'équivalence en ordre de validité au 14 septembre 2024** – www.equivalences.cfwb.be
- Les documents justifiants les années académiques entre l'obtention du diplôme obtenu en fin d'études secondaires et l'inscription (chaque année académique doit être justifiée) :
 - Si études suivies : les attestations de fréquentations et/ou de réussite accompagnées des relevés de notes. Les attestations doivent obligatoirement mentionner si le candidat a réussi ou non l'année visée ainsi que le nombre de crédits validés sur le nombre de crédits suivis, si les crédits sont d'application
 - Pour toute(s) autre(s) activité(s), les documents probants justifiant l'activité (contrat de travail, fiches de salaire, attestation de chômage, ...)
- Si vous avez déjà été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Belgique : une déclaration d'absence de dettes à l'égard de tout établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie Bruxelles
- La preuve du paiement des 50€ de frais de dossier sur le compte BE10 0910 0848 5004, BIC : GKCCBEBB, avec la communication suivante : Inscription HORS UE 24-25 + nom et prénom de l'étudiant.

4. CONDITIONS PÉDAGOGIQUES

Le candidat devra satisfaire aux **conditions pédagogiques** suivantes :

- Avoir obtenu, dans l'enseignement secondaire, une moyenne de 12/20 et un minimum de 12/20 dans les matières en lien direct avec le cursus souhaité ;
- En cas d'enseignement supérieur déjà suivi à l'étranger : ne pas avoir échoué plus d'une fois ;
- En cas d'études suivies en Belgique, l'étudiant doit être en situation de réussite.

5. RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE, TRAITEMENT ET RÉPONSE DE LA HEPN

Les demandes ne seront examinées que si elles sont **recevables**, c'est-à-dire :

- Si elles sont introduites conformément aux modalités prévues au point 1 ci-dessus ;

- Si elles respectent strictement la procédure administrative et financière reprise au point 2 ci-dessus ;
- Si elles sont accompagnées de l'ensemble des documents requis, conformément au point 3 ci-dessus ;
- Si le candidat remplit les conditions pédagogiques mentionnées au point 4 ci-dessus.

Les demandes qui seront considérées comme **irrecevables** ne seront pas traitées.

Le Collège de direction examinera les demandes recevables et rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la date de réception des dossiers.

La décision positive ou négative du Collège de direction sera communiquée uniquement par mail à l'adresse indiquée dans le formulaire.

L'étudiant dont la demande d'inscription a été acceptée recevra par mail une décision d'autorisation d'inscription et, à sa demande exclusivement, une attestation qu'il pourra produire dans le cadre de sa demande de visa.

6. INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune information complémentaire ne sera donnée par téléphone et/ou par Email.

Si le dossier est considéré comme incomplet, il ne sera pas possible de le compléter ultérieurement.

La rentrée académique est fixée au 14 septembre 2024.

L'étudiant dont la demande d'inscription est acceptée devra se présenter personnellement auprès du secrétariat de son bachelier au plus tard le 30 septembre 2024 pour finaliser son inscription définitive.

Aucune dérogation ne sera possible.